VIEILLE -CHAPELLE

Vieille Chapelle

Numéros d'urgence :
Pompiers : 18 – SAMU : 15 – Gendarmerie : 17.
Centre anti-poison : 0 800 59 59 59
SOS mains : 03/20/95/75/00

Infos
Novembre 2026

Agenda

Samedi 7 Novembre 2026	Espace Avenir	Cérémonie de récompense aux diplômés
Dimanche 8 Novembre 2026	Espace Avenir	Loto du CCAS
Mercredi 11 Novembre 2026	Cimetière	Cérémonie du Souvenir
Dimanche 15 Novembre 2026 9h45	Rdv Place de l'Eglise	Marche du Souvenir par les Lueurs de Lorette
Samedi 21 Novembre	Salle Honneur Mairie	Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants
Mercredi 25 Novembre 2026	Foyer Communal	AG du Club des Aînés
Samedi 5 Décembre 2026	Foyer communal	AG er Repas Lueurs de lorette
Samedi 12 Décembre 2026	Espace Avenir	Arbre de Noël organisé par le Comité des Fêtes

MAIRIE : Téléphone : 03.21.26.77.79
Télécopie : 03.21.64.80.23
Email : mairiedevieillechapelle@orange.fr
Site : www.vieille-chapelle.fr

Horaires d'ouverture :
Mardi, Jeudi : de 8h30 à 12h30
Mercredi : de 13h30 à 17h
Vendredi : de 8h30 à 12h30

Permanence de Monsieur le Maire :
Le vendredi de 17 à 19h

Permanence de Monsieur le Conseiller Départemental
Le samedi matin de 10h30 à 12h en mairie de La Couture

Permanence de Madame la Députée :
77 rue de l'Egalité à BETHUNE
Sur Rendez-vous au 06 62 53 90 24

Service Social Départemental et PMI:
Prise de rdv en ligne sur www.rdv-solidarites.fr
24h/24 et 7j/7

Besoin d'info sur sa retraite :
www.info-retraite.fr ou www.lassuranceretraite.fr
ou contactez le 39 60 (ou 09 71 10 39 60 depuis mobile)
service gratuit + prix appel (plus de permanences locales)

Permanence Mutuelle Just .
retrouvez toutes les permanences et prenez rendez-vous sur just.fr ou en appelant le 0 809 546 000.

Micro-crèche Mes petits pieds zen
39 rue de la Place VIEILLE-CHAPELLE
Du lundi au vendredi 7h30 à 18h30
Contact : Mme Grimmelpont **06 23 52 07 85**

Permanences du conciliateur
Uniquement sur rendez-vous au CCAS de BETHUNE
Au 03.21.01.63.10

ou au centre Rosa Luxembourg de Béthune
318 rue de Lille Tél : 03.21.54.97.04

Relais Petite Enfance
3 lieux d'accueil du lundi au vendredi de 13h30 à 17h
-7 rue de la Haye à LILLERS
-5 rue de la Briqueterie à RICHEBOURG
- Maison de l'Enfance Route de la Victoire à ISBERGUES
relaispetiteenfance@bethunebruay.fr
Numéro unique 03.21.61.50.25

MISSION LOCALE
Prochaine Permanence en mairie de Vieille-Chapelle
Non communiquée
Uniquement sur rendez-vous. Contact :03.21.61.13.87

GARDERIE :
Le matin de 7h30 à 9h
Le soir de 16h30 à 18h30

LOCATION DE SALLES :
Toutes les demandes de location de salles sont à formuler en Mairie auprès de Mme SOUILLART Virginie.

MEDIATHEQUE LA HALTE DES REVEURS :
le mardi de 15 à 18h, le mercredi de 9h à 12h et
de 14h à 18h en semaine 1 et 3 et de 16h à 18h en semaine 2 et 4,
le jeudi de 9h à 11h les semaines 2,3,4
et de 10h à 12h en semaine 1, le vendredi de 16h à 18h
et le samedi de 15h30 à 17h30

TOUR DE GARDE : Médecins : **Composer le n° unique 03.21.71.33.33,** nuit, week-end et jours fériés
Composer le 15 (ou le 112 pour les portables) uniquement en cas de risque vital
Pharmacies : **Composer le n° unique 0 825 74 20 30 Ou par Internet www.servigardes.fr**
Ambulances : **Contactez votre ambulancier habituel ou faites le 15**

BLOC-NOTES :

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE	Le Conseil Municipal vous invite à participer à la Commémoration de l'Armistice de 1918 le mercredi 11 Novembre à 10h au monument aux Morts au cimetière.
DATES ACCUEIL DE LOISIRS 2026/2027	Les prochaines sessions auront lieu: (pas de centre aux vacances de Noël) du lundi 22 au vendredi 26 Février 2027 pour les vacances d'Hiver ; du lundi 19 au Vendredi 23 Avril 2027 pour les vacances de Printemps et du lundi 05 Juillet au vendredi 30 Juillet 2027
MEDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES	La médaille de l'enfance et des familles est une distinction honorifique, délivrée par l'UDAF (Union Départementales des Associations Familiales) pour célébrer toutes les familles et les professionnels qui les accompagnent. Critères d'attribution et formalités sur www.udaf62.fr ou en mairie. (Peuvent obtenir cette distinction les pères et mères de famille, ayant élevé dignement au moins quatre enfants français, l'aîné devant être âgé de 16 ans ou plus ou par dérogation, les personnes qui dédient ou ont dédié leur vie professionnelle ou leur action à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles. Clôture des candidatures le 15 Décembre 2026.
COLLECTE ALIMENTAIRE	La mairie de Vieille-Chapelle, renouvelle sa collecte de denrées alimentaire en partenariat avec Richebourg Solidarité. Les dons de produits alimentaires non périssables pourront être déposés dans le hall de la Mairie aux horaires d'ouverture jusqu'au 06 Novembre 2026. Nous vous remercions par avance de votre générosité.
DICTIONNAIRES	La commune a le plaisir d'offrir un dictionnaire aux enfants de la commune qui passaient en 6ème en Septembre. Les enfants concernés et scolarisés dans une école extérieure au village sont priés de se présenter en mairie munis d'un certificat de passage en 6ème (Les enfants scolarisés à La Couture se verront remettre leur dictionnaire par La Couture selon la convention passée entre les communes.)
ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE	L'allocation pour la rentrée scolaire 2026/2027 est maintenue à **20,00 €.** Peuvent en bénéficier les collégiens, lycéens et étudiants sur production d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.
PARTICIPATION CENTRE AERE	La participation communale est maintenue à **20,00 €** pour les enfants qui ont fréquenté un ou plusieurs centres aérés durant 2 semaines, sur présentation de l'attestation du chef de centre et d'un relevé d'identité bancaire ou postal. Cette participation n'est pas versée pour les périodes des accueils de loisirs organisés à Vieille-Chapelle.
RETRAIT GONFLEMENT ARGILE : RECENSEMENT DES SINISTRES	La commune de Vieille-Chapelle a fait l'objet d'un arrêté interministériel en date du 16 octobre 2026 publié au Journal officiel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle.(mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols) Vous avez **jusqu'au 22 novembre 2026** (au plus tard 30 jours après la publication de l'arrêté au Journal officiel) pour déclarer les dégâts auprès de votre compagnie d'assurance, déclarer les dommages (fissures, affaissements, infiltrations) par écrit et fournir un maximum de photographies et de justificatifs. Vous pouvez consulter l'intégralité du texte sur Légifrance ou via le site de la mairie de Vieille-Chapelle www.vieille-chapelle.fr
AGGLO MOBILE	Le prochain passage de l'Agglo mobile dans la commune est prévu le 26 Janvier 2027 de 9h à 12h Place de l'Eglise : Vous souhaitez : Des informations sur la facturation de l'eau potable, Un accompagnement dans les démarches d'urbanisme ou pour l'acquisition d'un Pass'Mobil'Agglo..., une demande de remplacement de bac de collecte, la prise de rendez-vous avec un conseiller France Rénov pour des travaux dans un logement (isolation, adaptation pour le maintien à domicile...), une question sur l'accès aux soins, l'accès au droit... Rendez-vous à ces dates à la rencontre de l'Agglo mobile